

CONTRAT D'ENGAGEMENT ou

ENTENTE INTERVENUE ou

CONTRAT DE SERVICES

ENTRE LE PRODUCTEUR/COMPAGNIE

**ET L'INTERPRÈTE/ LE
CONTRACTUEL/OU L'ARTISTE**

Nom:

Nom :

Adresse:

Adresse:

Téléphone:

Téléphone:

taxes si applicable:

[Courriel](#) :

[Courriel](#)

Attendu que la COMPAGNIE souhaite retenir les services du CONTRACTUEL pour le projet _____ qui aura lieu à _____ du _____ au _____.

Les parties conviennent de ce qui suit:

1. OBJET : La COMPAGNIE retient les services du CONTRACTUEL, à titre d'interprète pour les répétitions et les représentations de _____, chorégraphié par _____.

Période de répétition : **de _____ à _____ au Studio _____ (adresse)** (voir en annexe le calendrier détaillé : *CE calendrier doit mentionner les dates, heures et lieu de répétitions avec les heures de réchauffements, de repas et de pauses*)

Nombre de représentation : _____ **représentations à _____** (voir en annexe le calendrier détaillé : *CE Calendrier doit mentionner l'heure de départ du transport de l'équipe, détailler l'entrée en salle, focus, intensité et générale, heures des représentations et organisations de la logistique du transport de l'équipe en générale avec les heures de repas et pause*)

Date et heure de(s) représentation(s) : **le _____ à _____ h, le _____ à _____ h et le _____ à _____ h.**

2. HORAIRES : Un total de _____ heures est prévu pour la période de répétition. L'horaire se trouve en annexe (ou par courriel) et est sujet à changement dans un délai de minimum _____ heures de préavis selon les besoins de la production.

Pour les contractuels... définir les tâches avec un échéancier et budget à respecter pour l'achat de matériel selon le département, s'il y a une petite caisse de disponible indiquer le montant ou si c'est sur réception de facture qu'il est remboursé etc...

3. TÂCHES : LE CONTRACTUEL s'engage à effectuer les tâches reliées à sa fonction. Décrire l'ensemble des tâches selon les attentes et échéancier. (Exemples ; Danseur : *arriver au moins _____ minutes avant le début de la répétition, réviser son matériel chorégraphique.* Musiciens : *doit avoir remis la musique originale sur support CD _____, doit assister aux répétitions de la semaine _____* Technicien lumière : *le plan d'éclairage doit être remis avant _____* Scénographe : *Assister aux réunions de productions, etc...)*

4. CACHET : La COMPAGNIE s'engage à verser au CONTRACTUEL un cachet forfaitaire de _____ \$ par semaine, soit un montant total de _____ \$ **OU** un montant de _____ \$ de l'heure pour les répétitions et _____ \$ par représentation, pour un total de _____ \$. Si des heures supplémentaires sont ajoutées, LA COMPAGNIE s'engage à payer LE CONTRACTUEL au _____ taux horaire.

5. PAIEMENT : Le cachet sera versé par dépôt direct **OU** remis par chèque selon les versements suivants au CONTRACTUEL

- Un premier versement de _____ sera émis le _____ ;
- Un deuxième versement de _____ sera émis le _____ ;
- Un troisième versement de _____ sera émis le _____ ;

Si c'est un concepteur faire une clause pour les droits de suite.

6. DROITS DE SUITE : Pour toute représentation, la COMPAGNIE lui versera à titre de droits de suite le montant forfaitaire de _____ par représentation.

7. Frais de séjour et déplacement

La COMPAGNIE s'engage à payer au CONTRACTUEL un montant de _____ \$ pour les per diem, montant correspondant à _____ jours x _____ \$ et à fournir/rembourser sur présentation de justificatifs, _____ allers-retours de _____ à _____.

OU

7. Frais de séjour : La COMPAGNIE prend en charge le coût et l'organisation de l'hébergement. L'ARTISTE sera hébergé au _____. La COMPAGNIE offre un per diem forfaitaire de _____ \$.

8. TRANSPORT : Lors des répétitions à Québec, LE CONTRACTUEL est responsable de son transport entre son lieu de résidence et son lieu de travail. Lors de la représentation à (hors du lieu de résidence)

_____, la COMPAGNIE prend en charge le coût et l'organisation du transport. LE TECHNICIEN sera appelé à conduire un camion entre les villes.

8. CSST : (*À Noter que seulement les danseurs et techniciens de scène, exemple le directeur technique peut être couvert par la CSST. Les contrats avec les contractuels, musiciens, scénographes, costumières ou autres ne peuvent pas retrouver cette clause*)

La COMPAGNIE assure une couverture de protection à l'ARTISTE en cas de blessure selon la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles proposées par la CSST pour la période de travail détaillée dans la présente entente.

En plusieurs points il peut se retrouver ces sujets : PROMOTION (*image : photo ou vidéo seront utilisées par LA COMPAGNIE*) / RÉSILIATION / AUTRES DISPOSITIONS

9. LOIS : La présente entente sera régie et interprétée conformément aux lois du Québec applicables aux contrats.

En foi de quoi, les parties ont signé à _____, ce ___ ième jour de _____.

Signature du producteur

Signature de l'artiste, contractuel ou technicien

On peut retrouver en annexe :

- l'horaire de travail détaillé et les lieux de répétition
- l'horaire des spectacles et des lieux de diffusion avec les principales adresses de la tournée (hébergement, théâtres etc)